

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 février 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

**Lettres identiques datées du 18 février 2003, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Israël, la puissance occupante, continue de violer et d'enfreindre gravement le droit international et le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève, et poursuit sa sanglante campagne militaire dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Cependant que les forces d'occupation israéliennes continuent de se livrer à des crimes de guerre, au terrorisme d'État et à des violations systématiques des droits de l'homme contre le peuple palestinien occupé, le nombre de tués et de blessés, les destructions d'habitations, de biens, d'infrastructures et de terres se multiplient tragiquement.

Depuis quelques jours, les forces d'occupation israéliennes intensifient leurs opérations dans la bande de Gaza, notamment dans la ville de Gaza, envahissant et frappant des zones très peuplées. Le dimanche 16 février, six Palestiniens ont été tués et plusieurs autres blessés lors d'une attaque menée contre le quartier de Zeitun, dans la ville de Gaza. Le même jour, deux Palestiniens de Naplouse ont été exécutés sommairement par les forces d'occupation. Dix-huit personnes, dont deux secouristes, ont été blessées lors de l'attaque.

Les massacres et les destructions se sont poursuivis jusqu'à hier, où plus de 35 chars, appuyés par des hélicoptères de combat, ont envahi la ville de Gaza. Les forces d'occupation ont attaqué et fait sauter un immeuble d'habitation de cinq étages, tuant deux Palestiniens et en blessant au moins quatre autres. Plus tard, elles ont exécuté sommairement un autre Palestinien, Riyad Abu Ziad, auquel elles avaient tendu une embuscade près du camp de réfugiés Al-Bureij. Très tôt, ce matin, elles ont commis une nouvelle exécution sommaire sur la personne de Mohammed Salman Al-Murr, dans un village au sud d'Al-Khalil. Dans tout le territoire palestinien occupé, elles ont aussi continué de prendre d'assaut des habitations,



ainsi que d'enlever et de détenir des Palestiniens, le nombre de détenus ayant atteint la cinquantaine, dont trois femmes, au cours des deux derniers jours.

Toute la semaine dernière, les forces d'occupation israéliennes ont continué de démolir, en toute illégalité, des habitations palestiniennes. Parallèlement, la puissance occupante a poursuivi sa politique d'asphyxie, maintenant le siège militaire, restreignant sévèrement la circulation des personnes et des biens et imposant des couvre-feux 24 heures sur 24 dans plusieurs villes et localités palestiniennes. Ces sanctions collectives, qui constituent des violations directes des dispositions du droit international humanitaire, ont de graves répercussions sur la situation socioéconomique du peuple palestinien. Il est notoire que l'on est en présence d'une terrible crise humanitaire, qui ne fait que s'aggraver chaque jour. De fait, même les institutions des Nations Unies et autres organismes apportant une aide humanitaire au peuple palestinien se heurtent à des difficultés considérables du fait des pratiques de la puissance occupante.

La communauté internationale doit mener une action résolue pour aider le peuple palestinien en cette période décisive. Tout en continuant de fournir une aide humanitaire indispensable, pour laquelle le peuple palestinien est profondément reconnaissant, la communauté internationale doit prendre des mesures immédiates pour obliger Israël, la puissance occupante, à mettre fin à son odieuse campagne militaire contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne. Et c'est au Conseil de sécurité, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qu'il appartient d'agir d'urgence pour régler la crise.

La présente lettre fait suite aux 156 lettres que je vous ai adressées précédemment au sujet de la situation critique dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 6 février 2003 (A/ES-10/215-S/2003/154) constituent un inventaire des crimes commis par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, la puissance occupante, doit être tenue responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme perpétrés contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Pour faire suite aux lettres susmentionnées, j'ai le regret de vous informer que, depuis mon dernier courrier, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 31 Palestiniens, y compris des enfants, portant le nombre total de martyrs palestiniens à 2 146 (les noms des martyrs qui ont été identifiés sont reproduits dans l'annexe à la présente lettre).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Somaia **Barghoun**

**Annexes aux lettres identiques datées du 18 février 2003,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente d'observation de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des Palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*
(du jeudi 6 février au mardi 18 février 2003)**

Mardi 6 février 2003 (en sus des martyrs dont les noms figurent dans la lettre du 6 février 2003)

Bassem Ahmed Samoudy

Samedi 8 février 2003

1. Majed Hassan Al-Salibi
2. Soad Mahmoud Hamed

Dimanche 9 février 2003

1. Khatimeh Mohammed Said Alyan
2. Mustafa Ibrahim Adwan (10 ans)
3. Sulieman Ali Ahmed Mikdad
4. Sammi Adel Abdel Al-Salam (18 ans)
5. Mohammed Ezzat Amoun (18 ans)

Lundi 10 février 2003

1. Imad Ali Kassem Mabrouk
2. Mohammed Mahmoud Mohammed Qadooreh

Mardi 11 février 2003

Ahmed Mahmoud Selim

Mercredi 12 février 2003

1. Wagdi Mohammed Ibrahim Salman (18 ans)
2. Abdel Rahman Mohammed Rabea Hamdeyeh
3. Hassan Majed Al-Ghoul (8 ans)
4. Aref Mohammed Aref Basharat (13 ans)
5. Mohammed Hassan Shalaan

Vendredi 14 février 2003

1. Ziad Abdel Salam Al-Shaer
2. Mohammed Hamad Qishdeh

Dimanche 16 février 2003

1. Ayaman Kamal Abu Zanat
2. Mohammed Samer Abdel Hamid Takroury
3. Fras Adeeb Hassan Mabroukeh

* Depuis le 28 septembre 2000, les forces d'occupation israéliennes ont tué 2 146 personnes.

4. Nidal Fathi Farahat
5. Mohammed Ismail Salmy
6. Mufid Awad Al-Bil
7. Akram Fahmy Abu Hussein Nassar
8. Ayad Faraj Shaldan
9. Ayman Ibrahim Youssef Mihana

Lundi 17 février 2003

1. Khalil Abdel Wahed Al-Bikry
2. Mohammed Said Khidr
3. Riyadh Abu Ziad

Mardi 18 février 2003

Mohammed Salman Al-Murr
